

SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 11 mars 2026 à 13 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

CA-2026-0103 ***Adoption du Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire du Fonds régions et ruralité pour la période allant du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2028 - DE2026-014 (Ra-2606)***

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par madame la conseillère Elainie Lepage,

il est résolu d'adopter le *Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire* du *Fonds régions et ruralité*, pour la période allant du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2028, joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter. Adoptée à l'unanimité

(Signé) Jean-Luc Lavoie
Président

(Signé) Julien Lefrançois
Greffier



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le 10 mars 2026 à 14 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

CV-2026-0182 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire* du *Fonds régions et ruralité* pour la période allant du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2028 - DE2026-014 (Ra-2606)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marylou Boulianne,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire* du *Fonds régions et ruralité*, pour la période allant du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2028, joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

(Signé) Gabriel Dusablon
Président

(Signé) Julien Lefrançois
Greffier



SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le 25 février 2026 à 10 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

CE-2026-0214 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire* du *Fonds régions et ruralité* pour la période allant du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2028 - DE2026-014 (Ra-2606)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire* du *Fonds régions et ruralité*, pour la période allant du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2028, joint au sommaire décisionnel.

(Signé) Bruno Marchand
Président

(Signé) Julien Lefrançois
Greffier

VILLE DE QUÉBEC 		sommaire décisionnel	
IDENTIFICATION		Numéro : DE2026-014 Date : 18 Février 2026	
Unité administrative responsable		Développement économique et grands projets	
Instance décisionnelle		Conseil d'agglomération de Québec	
Date cible :			
Projet			
Objet			
Adoption du Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire du Fonds régions et ruralité pour la période allant du 1er avril 2026 au 31 mars 2028			
Code de classification		No demande d'achat	
EXPOSÉ DE LA SITUATION			
Au sein du Service du développement économique et des grands projets de la Ville de Québec, la Division du développement de l'entrepreneuriat, des entreprises et de la région est dédiée au succès des entrepreneurs du territoire de l'agglomération de Québec ainsi qu'à la croissance économique de la région de la Capitale-Nationale, dans le respect de la Stratégie de développement durable de la Ville de Québec. Elle appuie ses actions par le Fonds local d'investissement (prêts aux entreprises), le Fonds régions et ruralité ainsi que la Vision entrepreneuriale Québec 2030. Ces 3 outils de financement sont confiés à la Ville de Québec par le gouvernement du Québec, dans le but d'augmenter son autonomie et ses pouvoirs pour tout ce qui concerne le développement économique du territoire de l'agglomération de Québec. Le 30 juillet 2025, le gouvernement du Québec a transmis à la Ville de Québec pour signature l'Entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR). La gestion du Fonds est déléguée par le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale à la Ville de Québec. Le montant global est de 6 147 735 \$ pour la durée de l'entente, soit du 1er avril 2025 au 31 mars 2028. L'entente spécifie que la Ville doit se doter d'un « Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire » avant le 31 mars 2026. Le comité exécutif a autorisé le 20 août 2025 la signature de l'entente. Le conseil d'agglomération a adopté le 27 août 2025 la Politique d'investissement du Fonds régions et ruralité révisée.			
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)			
CE-2025-1267 : Signature de l'Entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité entre la Ville de Québec et le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale - DE2025-344 (Ra-2570) CA-2025-0583 : Adoption de la Politique d'investissement du Fonds régions et ruralité révisée - DE2025-345 (Ra-2570)			
ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES			
La Division du développement de l'entrepreneuriat, des entreprises et de la région a élaboré le Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire (annexe) en respectant le Guide d'élaboration fourni par le Secrétariat à la Capitale-Nationale. Le Cadre proposé vise à favoriser un développement économique durable par l'appui à l'économie sociale et aux projets structurants ayant un impact sur la qualité des milieux. Les modalités d'appui aux projets sont celles décrites dans la Politique d'investissement du Fonds régions et ruralité.			
RECOMMANDATION			
D'adopter le Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire du Fonds régions et ruralité, pour la période allant du 1er avril 2026 au 31 mars 2028, joint au présent sommaire décisionnel.			
IMPACT(S) FINANCIER(S)			

VILLE DE QUÉBEC 		sommaire décisionnel	
IDENTIFICATION		Numéro : DE2026-014 Date : 18 Février 2026	
Unité administrative responsable		Développement économique et grands projets	
Instance décisionnelle		Conseil d'agglomération de Québec	
Date cible :			
Projet			
Objet			
Adoption du Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire du Fonds régions et ruralité pour la période allant du 1er avril 2026 au 31 mars 2028			
IMPACT(S) FINANCIER(S)			
ÉTAPES SUBSÉQUENTES			
ANNEXES			
Annexe - Cadre d'intervention FRR (électronique)			
VALIDATION			
Intervenant(s)		Intervention	Signé le
Responsable du dossier (requérant)			
Jacques Vidal		Favorable	2026-02-18
Approbateur(s) - Service / Arrondissement			
Nicolas Roy		Favorable	2026-02-18
Cosignataire(s)			
Direction générale			
Luc Monty		Par Isabelle Dubois	Favorable 2026-02-18
Résolution(s)			
CV-2026-0182		Date:	2026-03-10
CA-2026-0103		Date:	2026-03-11
CE-2026-0214		Date:	2026-02-25

Fonds régions et ruralité - Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de l'Agglomération de Québec



1. Vision stratégique

Favoriser un développement économique durable par l'appui à l'économie sociale et aux projets structurants ayant un impact sur la qualité des milieux.

2. Identification des enjeux

- Main-d'œuvre, productivité et relève;
- Vitalité des milieux;
- Valorisation de l'entrepreneuriat collectif.

La vision stratégique et l'identification des enjeux émanent de l'analyse de données socioéconomiques et de consultations menées auprès des partenaires.



3. Priorités d'intervention

Priorités	Principales actions	Indicateurs	Cibles
Soutenir les entreprises de l'économie sociale et les organismes à but non lucratif	Accompagner et soutenir les entreprises de l'économie sociale et les organismes à but non lucratif (OBNL) à toutes les étapes de leurs projets, dans une perspective de développement durable.	Nombre de dossiers Emplois créés Emplois maintenus	20 dossiers / an 20 50
Soutien aux projets structurants pour améliorer les niveaux de vie	Mobilisation des communautés autour de projets visant à améliorer leur milieu de vie dans une perspective de développement durable Mise en place de projets à impacts sociétaux Projets régionaux Ententes sectorielles Relations avec la Nation Wendat	Nombre de projets Nombre de partenaires par dossier Nbre de personnes mobilisées Nbre d'activités Taux de succès des projets Taux d'engagement de l'enveloppe	5 projets / an Au moins 3 partenaires, incluant la Ville 50 personnes par projet 10 activités par projet 85 % 100 %
Plan Commerce	Soutenir le déploiement du Plan Commerce		
Plan agroalimentaire	Soutenir le déploiement du Plan en agroalimentaire		
Main-d'œuvre et immigration	Aider à répondre aux enjeux de main-d'œuvre		
Revitalisation de quartiers	Contribuer à l'activité commerciale des secteurs urbains, dont Saint-Roch, Bastien-Racine-Wendake		
Budget DEER	Contribuer au fonctionnement de la Division du développement de l'entrepreneuriat, des entreprises et de la région	% du budget de fonctionnement	Environ 20 % du budget total de la Division DEER.

Les données seront compilées et analysées par le DEGP sur une base trimestrielle.

4. Modalités d'appui aux projets

Les modalités d'appui aux projets sont celles décrites dans la Politique d'investissement du Fonds régions et ruralité.

5. Gouvernance

- Le Service du développement économique et des grands projets de la Ville de Québec, Division du développement de l'entrepreneuriat, des entreprises et de la région, est responsable de la gestion et de la mise en œuvre de la Politique d'investissement du Fonds régions et ruralité. Son rôle consiste notamment à effectuer les tâches suivantes :
 - Recevoir, analyser et répondre aux propositions de projets des requérants;
 - Prévenir les conflits d'intérêts;
 - Demander des avis professionnels et techniques aux intervenants internes et externes de la Ville de Québec et de ses partenaires, lorsque requis;
 - Faire ses recommandations aux instances décisionnelles;
 - Recommander, le cas échéant, des mises à jour et des interprétations de la Politique d'investissement.
- Faire les suivis et maintenir le contact avec les partenaires et les requérants pour s'assurer de la mise en œuvre et du bon déroulement des projets financés;
- Produire les rapports de suivi aux autorités de la Ville de Québec;
- Produire les rapports de reddition de compte requis pour le gouvernement du Québec en respect de l'entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité, entre la Ville de Québec et le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale;
- Promouvoir le Fonds régions et ruralité, essentiellement via le site Internet de la Ville de Québec et des actions de communication.